



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°110**

**Publié le 30 juillet 2021**



<b>DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL.....</b>	<b>3</b>
<b>Pôle d'Appui Territorial – Mission Contentieux des Politiques Publiques.....</b>	<b>3</b>
- Arrêté préfectoral n°2021-10-45 en date du 29 juillet 2021 organisant la suppléance des fonctions de Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais.....	3



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination  
des politiques publiques et  
de l'appui territorial**

Pôle d'Appui Territorial  
Mission Contentieux des Politiques Publiques

Arras, le 29 juillet 2021

N°2021-10-45

**Arrêté préfectoral organisant la suppléance  
des fonctions de Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais.**

**Le préfet du Pas-de-Calais**

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC, préfet, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

**Vu** le décret du 5 septembre 2019 portant nomination de M. Alain CASTANIER, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

**Vu** le décret du 18 octobre 2017 portant nomination de M. Jean-François RAFFY, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet de Lens (classe fonctionnelle II)

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2020-10-19 du 24 août 2020 accordant délégation de signature à M. Alain CASTANIER ;

**Considérant** la nécessité de maintenir la continuité des services de l'État dans le département.

**Sur** proposition du secrétaire général ;

## Arrête

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Jean-François Raffy, sous-préfet de Lens, est chargé de la suppléance des fonctions de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais du mercredi 04 août à 11 heures au mercredi 04 août à 23 heures.

**Article 2** : La délégation de signature accordée à M. Alain Castanier, secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, par l'arrêté préfectoral n° 2020-10-19 du 24 août 2020, sera exercée par M. Jean-François Raffy, sous-préfet de Lens, durant la période précitée.

**Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais par suppléance, est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter du 04 août 2021.

Le Préfet



Louis LE FRANC